



## Pour tout renseignement

Syndicat CGT Nantes métropole

8 rue Emile Péhant  
44000 Nantes

Secrétariat: 02.40.99.67.66  
Secrétaire général: 02.40.99.67.67

Permanence:  
lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17H

[syndicat.cgt@nantesmetropole.fr](mailto:syndicat.cgt@nantesmetropole.fr)

[www.cgtnantesmetropole.fr](http://www.cgtnantesmetropole.fr)

Le document que vous avez en main est disponible  
sur notre site syndical au format pdf.

Syndicat CGT Ville de Nantes

16 rue du Moulin, 1er étage  
44000 Nantes

Tél: 02.40.41.95.46

Permanence:  
lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17H

[syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr](mailto:syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr)

[www.cgt-nantes.fr](http://www.cgt-nantes.fr)

# “La récré des cadres”

Saison 2

Eh oui, déjà la saison 2 pour la « Récré des cadres »

Un peu raccourci cette fois, deux jours au lieu de cinq l'année dernière.  
Pour ceux qui auraient raté la saison 1, ces journées s'adressent à tous les cadres-A  
plus les agents de catégorie B et C qui encadrent du personnel pour de vrai.

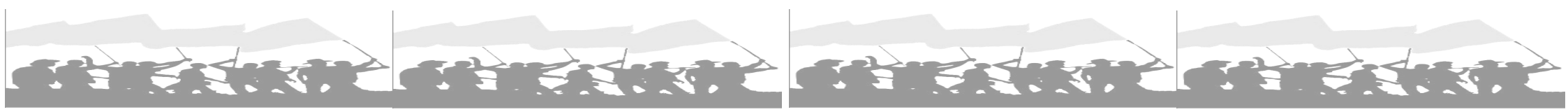
Ces conférences et ateliers, comme nous l'avons dit l'année dernière, sont souvent  
intéressants et représentent un vrai bol d'air dans le quotidien.

Quoi de neuf cette année ?

Il va être beaucoup question de démocratie et vous lirez dans les pages suivantes que  
la CGT a des choses à proposer. Côté démocratie dans les services, nous n'avons rien  
vu de tel au programme, peut-être un oubli ...

De la philosophie aussi au programme. La Cgt vous invite donc à réfléchir avec un  
point de vue différent de celui proposé.

En effet pendant ces 2 jours, un élément reste toujours ignoré : le contexte du contrat  
de travail et le lien de subordination qui lie un encadrant avec sa propre hiérarchie. Et  
ça change complètement le contexte.





## Manager ou encadrant, quelle définition, quelle différence ?

Faute d'expert sous la main pour vous orienter sur cette délicate question, nous vous proposons notre réflexion issue simplement de notre quotidien :

**Un manager** : fixe des délais, gère des tableaux, fait du reporting, passe un temps indéterminé sur sa messagerie et a toujours une réunion à préparer. Comprend les impératifs des élus et les contraintes des prestataires.

**Un encadrant** : contrôle le travail, forme son équipe, gère un planning, s'appuie sur ses compétences techniques. Concilie l'intérêt général, celui des citoyens et des agents.



## Démocratie en entreprise, quels droits pour les salariés dans l'utilisation d'intranet et de la messagerie ?

La Cgt a fait des propositions très concrètes il y a maintenant plus de 2 ans, toujours sans réponse à ce jour. Le détail est disponible sur notre site internet ([www.cgtnantesmetropole.fr/pdf/351\\_Proposition\\_CGT\\_charte\\_informatique\\_syndicale.pdf](http://www.cgtnantesmetropole.fr/pdf/351_Proposition_CGT_charte_informatique_syndicale.pdf)), en voici un résumé :

- un espace syndical dans l'intranet ( actuellement nous sommes dans l'impossibilité de répondre à la lettre envoyée aux syndicats par le président et publiée dans l'intranet )
- une adresse mail professionnelle pour tous avec accès à l'intranet et à la messagerie
- des listes de diffusion pour que les élus du personnel puissent rendre compte de leur mandat.



## La démocratie soluble dans le management ?

Légitime question lorsque dans le programme officiel on trouve 24 fois le mot démocratie, 17 fois celui de management, mais jamais ensemble, toujours éloignés l'un de l'autre. Vous avez dit bizarre ?

Un cas concret: le nettoyage des cours d'école de Rezé, réalisé jusqu'à présent par Nantes métropole, vient d'être confié à Véolia. Quelle est la responsabilité des cadres dans ce choix? Jusqu'où un cadre peut-il proposer des solutions autres que celles imposées par la Direction générale?



## La transparence, un élément facultatif de la gestion des carrières ?

La dernière CAP-A l'a démontré, le déroulement de carrière est devenu très opaque et se retrouve lié au classement de votre poste. Malgré nos demandes répétées lors des quatre dernières CAP et l'accord de M. Bolzer, élu en charge du personnel, nous n'avons toujours pas pu obtenir la publication de l'organigramme avec ce classement (les fameux 2.0, 2.1, 3.0 ...). Notre élu aurait-il du mal à se faire entendre du DGA en charge du personnel?



## Open data, des données pour que le citoyen puisse analyser en toute conscience les politiques publiques

Pour des raisons de contrôle citoyen et de transparence, nous demandons la mise à disposition des données ci-dessous sur la plateforme de l'opendata, au format CSV :

- les marchés publics passés par Nantes métropole et le ville de Nantes avec à minima les informations suivantes : titulaire du marché (nom et raison sociale), montant et objet du marché, date de notification et durée.
- Les résultats des scrutins électoraux par bureaux de vote pour les 24 communes de Nantes métropole



## Des rémunérations dignes d'un vrai travail ?

On rappellera simplement les revendications portées par la CGT au niveau national pour la fonction publique. (rappel: la CGT revendique le smic à 1700 euros brut)

| Catégorie  | Niveau recrutement | Salaire brut début de carrière |
|------------|--------------------|--------------------------------|
| Accès sans | qualification      | Smic                           |
| C          | CAP / brevet       | 1.2 smic                       |
| B1         | Bac                | 1.4 smic                       |
| B2         | Bac + 2            | 1.6 smic                       |
| A1         | Bac + 3            | 1.8 smic                       |
| A2         | Bac + 5            | 2 smic                         |
| A3         | Bac + 8            | 2.3 smic                       |